

CNRS : polémique autour d'une procédure disciplinaire

LE MONDE | 12.06.09 | 15h12 • Mis à jour le 12.06.09 | 15h12

C'est une petite phrase qui a tout déclenché. Dans un courrier électronique envoyé en avril, en soutien à une allocataire de recherche toulousaine menacée de licenciement pour port du voile islamique, le chercheur Vincent Geisser, spécialiste de l'islam au CNRS, laisse éclater son exaspération : *"Le fonctionnaire de défense (qui, selon le comité de soutien, est intervenu dans cette affaire) est un idéologue qui traque les musulmans et leurs "amis" comme, à une certaine époque, on traquait les juifs et les Justes."*

Le *"fonctionnaire de défense"* en question est Joseph Illand, un ingénieur-général, chargé au CNRS de la *"sauvegarde du patrimoine scientifique"*. S'estimant diffamé, il porte plainte au pénal ; dans la foulée, la direction du CNRS convoque M. Geisser devant la commission de discipline le 29 juin, estimant ses propos *"calomnieux et injurieux"*, et de surcroît contraires à l'obligation de réserve qui s'applique à tout fonctionnaire.

Sans cautionner les propos, qu'ils jugent souvent *"excessifs"* du mail de M. Geisser, nombre de chercheurs ont été indignés par cette convocation : 2 800 d'entre eux ont à ce jour signé une pétition lancée à l'initiative d'Esther Benbassa, directrice d'études à l'École pratique des hautes études, au nom d'un collectif pour *"la sauvegarde de la liberté intellectuelle des chercheurs de la fonction publique"*. Interpellée, Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur, estime, dans une lettre datée du 10 juin, qu'elle ne peut s'exprimer sur *"un litige qui donne lieu à une procédure judiciaire"*, mais rappelle qu'il est de sa *"responsabilité de garantir la liberté de pensée et d'opinion des chercheurs"*. M^{me} Benbassa demande la suspension de la procédure disciplinaire contre M. Geisser.

Car, sur la forme et sur le fond, cette affaire fait visiblement écho à des inquiétudes partagées par nombre de chercheurs sur le respect de leur statut d'intellectuels indépendants et, plus généralement, sur l'état de la recherche française. Comme il l'explique dans un long texte, M. Geisser replace en effet cette affaire dans un contexte plus large.

Sur la forme, les écrits pour lesquels il est convoqué relèvent, assure-t-il, d'une correspondance *"privée, voire intime"*, qui n'était pas destinée à être rendue publique sur le blog de soutien à la jeune chercheuse (il en a été retiré). Il n'y aurait donc, selon ses défenseurs, aucune raison d'invoquer une éventuelle *"obligation de réserve"* ou une quelconque *"diffamation"*. Le CNRS conteste le caractère *"privé"* des propos. Sollicitée, l'avocate de M. Illand n'a pas souhaité répondre à nos questions.

Sur le fond, le chercheur, réputé pour ses recherches, mais aussi pour ses prises de position publiques parfois vives et ses chroniques sur le site d'information Oumma.com, a saisi l'occasion pour alerter ses collègues sur le *"harcèlement"* dont il estime être l'objet de la part du militaire depuis 2004, date à laquelle il a lancé une recherche sur *"la contribution des chercheurs et universitaires maghrébins au rayonnement de la recherche française dans le monde"*.

S'ensuit, selon M. Geisser, une série de convocations et *"d'interrogatoires sur mes activités"*

scientifiques, philosophiques et politiques", jusqu'à la demande "de destruction des éléments collectés dans le cadre de cette enquête" en 2007. "Il semblerait que l'action du fonctionnaire de défense durant ces quatre années n'avait nullement pour but de m'assister techniquement dans la procédure de légalisation de l'enquête (auprès de la CNIL), mais tout simplement de l'enterrer sous prétexte que son auteur serait suspect "d'islamophilie" ou de relations de proximité avec les milieux musulmans."

Citant des témoignages de ses collègues, qui l'auraient averti d'une enquête sur sa personne au motif qu'il était en train de constituer "un lobby arabo-musulman" au sein du CNRS, il accrédite la thèse que "cette affaire traduit l'intrusion inquiétante de logiques policières et sécuritaires au sein même des milieux scientifiques et universitaires". "Je confirme tout ce qu'écrit Vincent Geisser", nous déclare Marie-Françoise Courel, directrice sciences humaines et sociales du CNRS au moment des faits. "Et je garantis la qualité scientifique de ses travaux."

S'ils peinent à étayer leurs convictions par des faits, plusieurs chercheurs, sous le couvert de l'anonymat, dénoncent un contexte de "délire sécuritaire", accentué par le sentiment "antimusulman" du fonctionnaire de défense en poste au CNRS. Il se murmure par exemple que la jeune musulmane chercheuse en microbiologie sanctionnée à Toulouse l'a été "parce que, dans le cadre de ses recherches, elle avait accès à des virus". "Depuis quatre ans, un chercheur spécialiste de l'Afghanistan est empêché d'aller enquêter sur son terrain. Il fait quoi ? Il change de métier ?", s'interroge une chercheuse.

Seul Olivier Roy, également spécialiste de l'islam, témoigne avoir reçu il y a deux ans un courrier électronique de M. Illand lui reprochant "de mieux traiter l'islam que le christianisme". Pour le chercheur, preuve est faite qu'il ne s'agit pas "d'un conflit personnel entre (le fonctionnaire de défense) et Vincent Geisser, mais bien d'une attaque systématique envers les chercheurs qui refusent les clichés sur l'islam". "C'est une croisade contre l'islam", nous assure-t-il, regrettant aujourd'hui d'avoir jeté le message en question et traité cette affaire "par le mépris".

Stéphanie Le Bars

Article paru dans l'édition du 13.06.09

Le Monde.fr

» A la une » Archives » Examens » Météo » Emploi » Newsletters » Talents.fr
 » Le Desk » Forums » Culture » Carnet » Voyages » RSS » Sites du
 » Opinions » Blogs » Economie » Immobilier » Programme » Le Post.fr groupe

Le Monde

»
 Abonnez-vous
 au Monde à
 -60%



© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales | Qui sommes-nous ? | Index | Aide